

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

Présents : Xavier Adam - Viridiana Bouchardon – Yves Bouvard - Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Lionel Charlin - Alexandra Cochet - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Julien Belland - Nicolas Perier - Stéphane Strippoli

Absente : Marie-José Buatois

Pouvoirs : Julien Belland à Yves Vacle - Nicolas Perier à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 05.

Monsieur Yves Bouvard est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'inverser l'ordre des deux premières délibérations.
Accepté à l'unanimité.

Délibération subvention voyage scolaire collège Lagnieu

Antonin Mas, élève du collège Paul Claudel de Lagnieu est venu présenter le projet de voyage de sa classe à Verdun, ainsi que le budget nécessaire pour le réaliser.

Ce voyage les aidera à réaliser leur travail de mémoire sur le thème des deux guerres mondiales qu'ils étudient dans plusieurs matières.

3 élèves qui feront ce voyage habitent Sainte-Julie, ils participeront également à la cérémonie du 11 novembre sur la commune.

Au vu de ces éléments et du budget de la commune, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € pour chaque élève de Sainte-Julie, soit 300 € au total.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération renouvellement convention CTG

Madame Alexandra Cochet rappelle que la convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF en 2021 et prend fin au 31 décembre 2025, il faut donc la renouveler.

La convention territoriale globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon intercommunal entre la CAF, la communauté de communes et des communes du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse, le financement des actions dans les domaines de l'animation, logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits aux services et l'inclusion numérique.

Un comité de pilotage fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien de la CAF, il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention territoriale globale pour 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération remboursement frais élus salon des Maires

Monsieur le maire explique que 3 élus (Madame Cochet Alexandra, Madame Bouchardon Viridiana, Monsieur Adam Xavier) et lui-même, iront au salon des Maires de Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Il propose que la mairie participe à leur frais pendant ce séjour, soit à leur rembourser :

- les frais de transport en train aller / retour : 552 €
- les frais d'hôtel : 509.06 € / personne
- les frais de parking : 71.90 €

Soit un total de 2660.14 €

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération renouvellement contrat SACPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec la SACPA depuis 2018, la dernière a été conclue en 2021 et arrive à son terme, il est donc nécessaire de la renouveler par un marché de prestations de service qui débiterait le 1^{er} janvier 2026. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Il rappelle également que la SACPA propose :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente,
- la prise en charge de carnivores domestiques divagants dans le cadre des réquisitions administratives et gardes sociales,
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire,
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarrisseur adjudicataire.

Le tarif est de 1.13 € HT par habitant, soit 1249.78 € HT, 1499.74 TTC en 2026.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération RPQS eau

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le maire précise que le rendement réseau eau 2024 est de 0.86.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération RPQS assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Il fait part également des problèmes rencontrés rue de la mairie, une inspection télévisuelle a été réalisée : une partie s'effondre, une canalisation est rétrécie, les travaux seront à prévoir pour 2026, un devis a été demandé à Aqualter.

Les canalisations partant de la pompe de relevage du Trolliet à la STEP ont également été contrôlées par ITV, afin de trouver d'où viennent les eaux claires qui arrivent à la STEP.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération RPQS assainissement autonome

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement autonome.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission info com

Madame Viridiana Bouchardon :

Les articles pour le bulletin municipal doivent être envoyés avant le 20 novembre.

Commission fête et cérémonie

Monsieur le maire :

- vendredi 7 novembre à 18h00 : inauguration et signature de la convention Participation Citoyenne du Trolliet avec les bénévoles et la gendarmerie.

Madame Emmanuelle Bringuier :

- samedi 8 novembre : après-midi jeux de société à la bibliothèque de 14h00 à 21h00 avec l'association Move and Dance qui tiendra la restauration et la buvette.

- 11 novembre : rassemblement à 11h20.

Commission bâtiments

Madame Nathalie Strippoli :

- RDV le 21 novembre pour l'isolation des bâtiments publics à 1 €,
- réception d'offres pour des locaux techniques en bois.

Monsieur Yves Vacle :

- des devis ont été demandés pour le remplacement des huisseries de la maison Duluye,

Commission cimetière

Monsieur Lionel Charlin :

- plusieurs devis reçus pour un columbarium de 11 ou 14 cases allant de 7200 € à 12 000 €, à prévoir sur le budget 2026.

Commission voirie :

Madame Isabelle Caillaud :

- la croix a été réinstallée,
- il faut étudier le déplacement du monument aux morts,
- la balayeuse passera le 14 novembre.

Monsieur Yves Vacle :

- il faut choisir entre les entreprises Socatra, CTPG et Rigaud qui ont proposé des devis pour la réalisation des travaux de la Plaine Robert.

Le choix se porte sur l'entreprise la moins disante : CTPG.

Le calendrier des travaux pourra ainsi être établi.

Monsieur le maire : le département a notifié une subvention de 14 090 € pour ces travaux, il faut voir avec la CCPA pour la subvention exceptionnelle,

- l'entreprise Gobatto doit finaliser les travaux du Clos Marinette (lissage mur, chemin) d'ici début décembre,
- travaux rue Voltaire : souci avec le SIEA pour le déplacement des candélabres, la fin de chantier est repoussée au mois de mars 2026,
- prévenir les associations de faire attention aux espaces verts, notamment lors de la fête de Noël.

Monsieur Lionel Chappellaz :

- penser à récupérer les jardinières de la Plaine Robert avant les travaux,
- RDV prévu avec la référente du SIEA pour étudier la consommation électrique de l'éclairage public,
- RDV prévu avec la coopérative Pleine Energie pour des études sur l'autoconsommation électrique ainsi que sur la location de toits pour la pose de panneaux solaires.

Commission élection

Monsieur Xavier Adam :

- prévoir une réunion.

Commission numérique

Monsieur Xavier Adam :

- le téléphone cassé d'un agent technique a été remplacé,
- les problèmes de Wifi à l'école 1 sont en cours de réparation,
- le remplacement du fournisseur fibre continue avec Orange qui viendra faire l'installation de la fibre lundi 10 novembre à la bibliothèque,
- le remplacement du vidéo projecteur de la salle des fêtes est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.